CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E92448** **VALABLE JUSQU'AU** **22/05/2027**

ÉDITÉ LE 05/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 67 988

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS SUR ISERE

Siret : 498 173 921 00020

Code NACE : 4312B

Numéro caisse de congés payés : 42909W

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4300526604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4300526604

Situation fiscale et sociale : A jour au 17/04/2026

Raison sociale : REYNAUD PHILIPPE TRAVAUX PUBLICS

42 RUE LEON GAUMONT
26000 VALENCE

Téléphone : 06 80 92 67 19 **Fax :**

Portable : 06 80 92 67 19

Responsabilité légale :
CHALENCON CATHERINE HENRIETTE HELENE CO-GÉRANTE / REYNAUD PHILIPPE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet : http://www.reynaudphilippe.com

E-mail : reynaudtpmagasin@gmail.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 367 731 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1311	Terrassements - fouilles (Technicité courante)	2	08/02/2024
1322	Assainissement autonome (Technicité confirmée)		08/02/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/05/2026 12:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.